

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 25 mars 2019



MAIRIE DE DIJON

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire : Mme CHARRET-GODARD

Membres présents : Mme KOENDERS - M. MAGLICA - M. PRIBETICH - Mme MODDE - M. DESEILLE - Mme TENENBAUM - Mme DILLENSEGER - Mme AKPINAR-ISTIQAM - M. CHÂTEAU - Mme MARTIN - M. EL HASSOUNI - Mme AVENA - Mme ZIVKOVIC - M. MASSON - Mme JUBAN - M. MEKHANTAR - Mme REVEL - Mme MARTIN-GENDRE - Mme TOMASELLI - M. PIAN - M. DECOMBARD - Mme PFANDER-MENY - Mme ROY - M. MARTIN - Mme HERVIEU - Mme DURNERIN - M. BEKHTAOUI - M. HAMEAU - Mme MASLOUHI - M. LOVICH - Mme CHEVALIER - M. BARD - M. BORDAT - M. DIOUF - Mme BLAYA - M. CONTESSE - Mme OUTHIER - Mme MILLE - M. BICHOT - Mme VOISIN-VAIRELLES - M. CHEVALIER - M. BOURGUIGNAT - M. AYACHE - M. BONORON - Mme DESAUBLIAUX

Membres excusés : Mme POPARD (pouvoir M. MAGLICA) - M. BERTHIER (pouvoir Mme KOENDERS) - Mme TROUWBORST (pouvoir M. DESEILLE) - Mme HILY (pouvoir M. CHÂTEAU) - M. FAVERJON (pouvoir Mme MODDE) - Mme FERRIERE (pouvoir Mme CHARRET-GODARD) - M. ROZOY (pouvoir M. DECOMBARD) - Mme FAVIER (pouvoir M. MEKHANTAR) - M. HELIE (pouvoir M. AYACHE)

Membres absents : M. HOUPERT - Mme VANDRIESSE - M. CAVIN

OBJET DE LA DELIBERATION

Organismes divers - Attributions de subventions - Année 2019

Monsieur Maglica, au nom des commissions de l'éducation, de la petite enfance, des sports et de la jeunesse, de la solidarité, de la citoyenneté et de la démocratie locale, de la culture, de l'animation et de l'attractivité, de l'espace public, de la vie urbaine, de la tranquillité publique et de l'écologie urbaine, des finances, de l'administration générale, et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

Diverses demandes de subventions sont parvenues à la Ville de Dijon, au titre de l'année 2019.

Toutes ont été examinées par vos différentes commissions.

Sont soumises à votre décision les attributions présentées dans les tableaux annexés au rapport.

Par ailleurs, il est nécessaire d'opérer les ajustements ci-dessous :

1) Lors de sa séance du 18 décembre 2017, le Conseil Municipal a accordé une subvention d'un montant de 3 500 € au Centre de Culture Scientifique et Industrielle de Bourgogne pour l'organisation de la "Fête de la Science 2018".

Depuis le 1er janvier 2018, le Centre de Culture Scientifique Technique Industrielle de Bourgogne et le Centre de Culture Scientifique Technique Industrielle de Franche-Comté ont fusionné. Une nouvelle structure a été créée sous le nom de Centre de Culture Scientifique Technique Industrielle de Bourgogne Franche-Comté – Le Pavillon des Sciences.

Compte tenu de ce qui précède, il convient donc de transférer la subvention accordée au Centre de Culture Scientifique Technique Industrielle de Bourgogne pour l'organisation de la "Fête de la Science 2018" au Centre de Culture Scientifique Technique Industrielle de Bourgogne Franche-Comté – Le Pavillon des Sciences.

2) Lors de sa séance du 26 novembre 2018, le Conseil Municipal a accordé une subvention complémentaire d'un montant de 15 000 € au CESAM pour la conduite d'ateliers socio-linguistiques au cours de l'année 2018, dans le cadre du Contrat de Ville.

Il convient de modifier l'objet de la subvention comme de la façon suivante "Pour la conduite d'ateliers socio-linguistiques au cours de l'année 2019, dans le cadre du Contrat de Ville (acompte)".

3) Lors de sa séance du 18 décembre 2017, le Conseil Municipal a accordé une subvention d'un montant de 2 800 € à l'association "De Bas Etages" pour la réalisation des projets Balabar et MurMur.

Cette aide financière a fait l'objet d'un premier versement à hauteur de 80 %, le solde devant être mandaté sur présentation du bilan définitif desdits projets accompagné des justificatifs correspondants.

Par courriel en date du 4 mars 2019, l'association "De Bas Etages" a transmis le bilan de l'action Balabar et sollicite que la subvention accordée lors du Conseil Municipal du 18 décembre 2017 soit intégralement affectée audit projet compte-tenu de son ampleur.

Par conséquent, il vous est proposé de modifier l'objet de la subvention accordée à l'association "De Bas Etages" lors du Conseil Municipal du 18 décembre 2017 comme suit "Pour la réalisation du projet Balabar".

Je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 - décider d'accorder les subventions et leurs modalités de versement telles que proposées dans les tableaux annexés au présent rapport ;

2 - m'autoriser à signer les conventions de financement, en application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et de son décret d'application n° 2001-495 du 6 juin 2001 ;

3 - m'autoriser, en cas d'excédent dégagé par l'association sur l'action réalisée, à diminuer le versement du solde de la subvention à hauteur de cet excédent ;

4 - décider de transférer la subvention accordée au Centre de Culture Scientifique Technique Industrielle de Bourgogne pour l'organisation de la "Fête de la Science 2018" au Centre de Culture Scientifique Technique Industrielle de Bourgogne Franche-Comté – Le Pavillon des Sciences ;

5 - modifier l'objet de la subvention accordée au CESAM lors du Conseil Municipal du 26 novembre 2018 comme suit : "Pour la conduite d'ateliers socio-linguistiques au cours de l'année 2019, dans le cadre du Contrat de Ville (acompte)" ;

6 - modifier l'objet de la subvention accordée à l'association "De Bas Etages" lors du Conseil Municipal du 18 décembre 2017 comme suit "Pour la réalisation du projet Balabar";

7 - m'autoriser, ou par délégation les adjoints concernés, à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

Rapport adopté à la majorité :

Pour : 49

Abstentions : 5

Ne participent pas au vote : 2